



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

**INSPÉ**

Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nancy-Metz

# REUNION ACADEMIQUE D'INFORMATION CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de  
l'éducation inclusive

04 janvier 2023

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

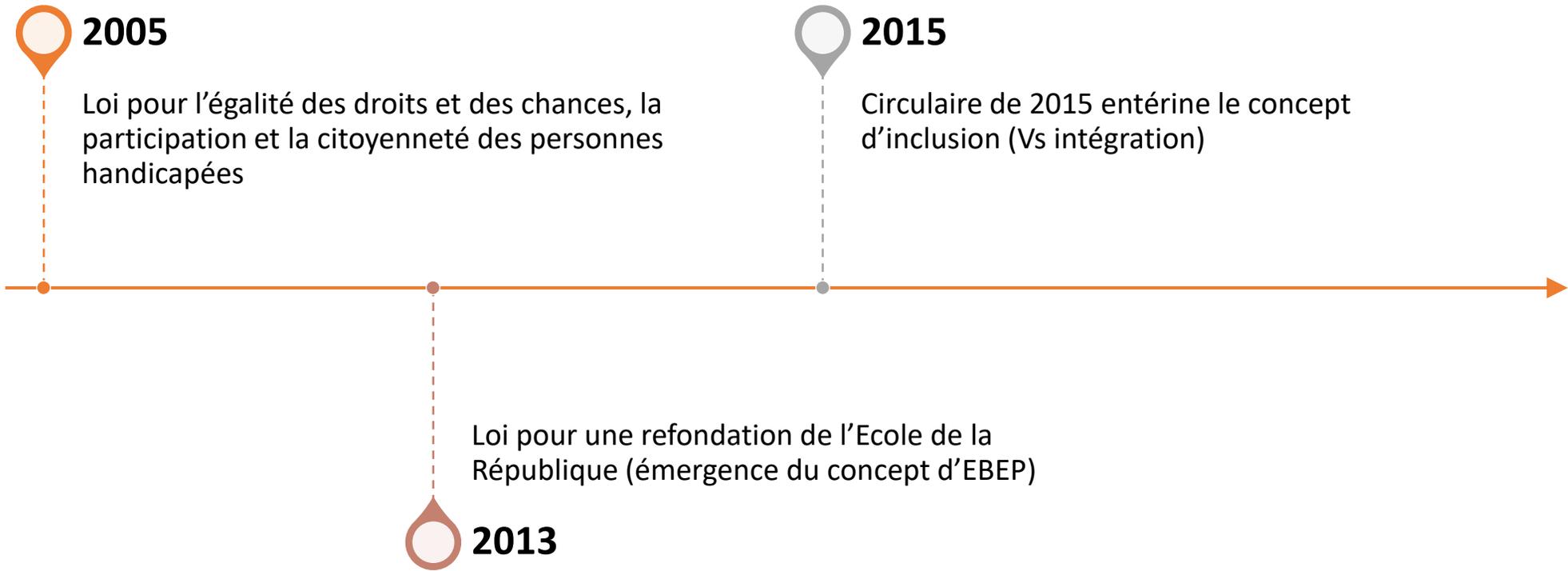
# PLAN DE LA REUNION

1. Le CAPPEI : généralités
2. La formation
3. La certification
4. Temps d'échange



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**2005**

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



**2015**

Circulaire de 2015 entérine le concept d'inclusion (Vs intégration)



**2013**

Loi pour une refondation de l'Ecole de la République (émergence du concept d'EBEP)

1ère circulaire de rentrée spécifique Ecole Inclusive

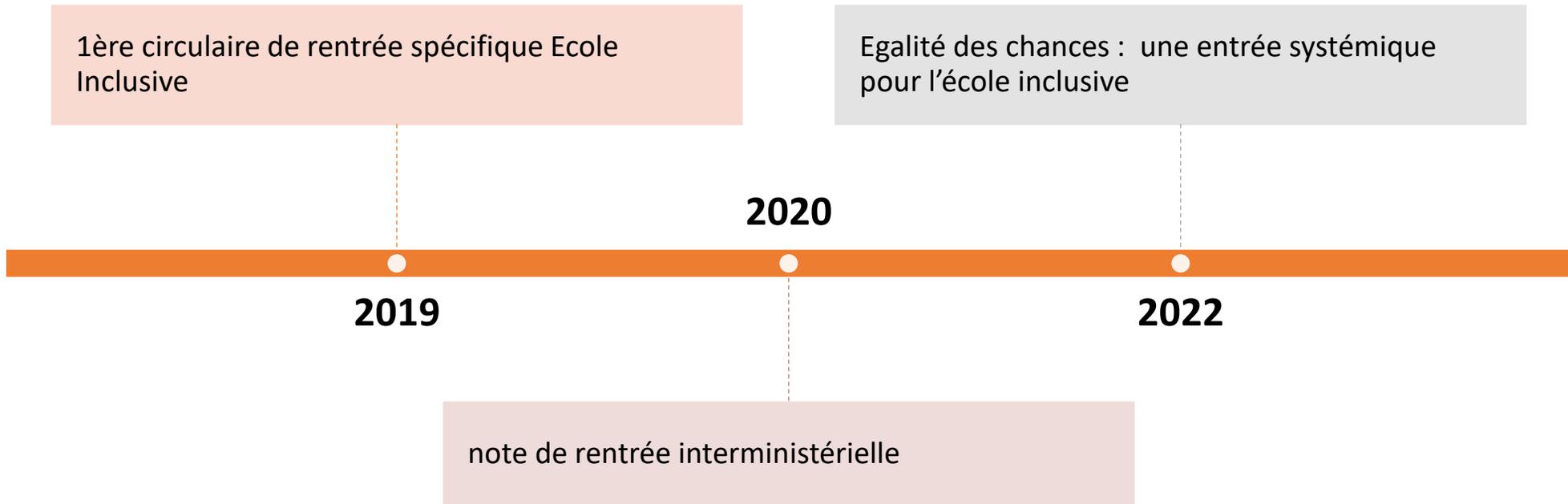
Egalité des chances : une entrée systémique pour l'école inclusive

2020

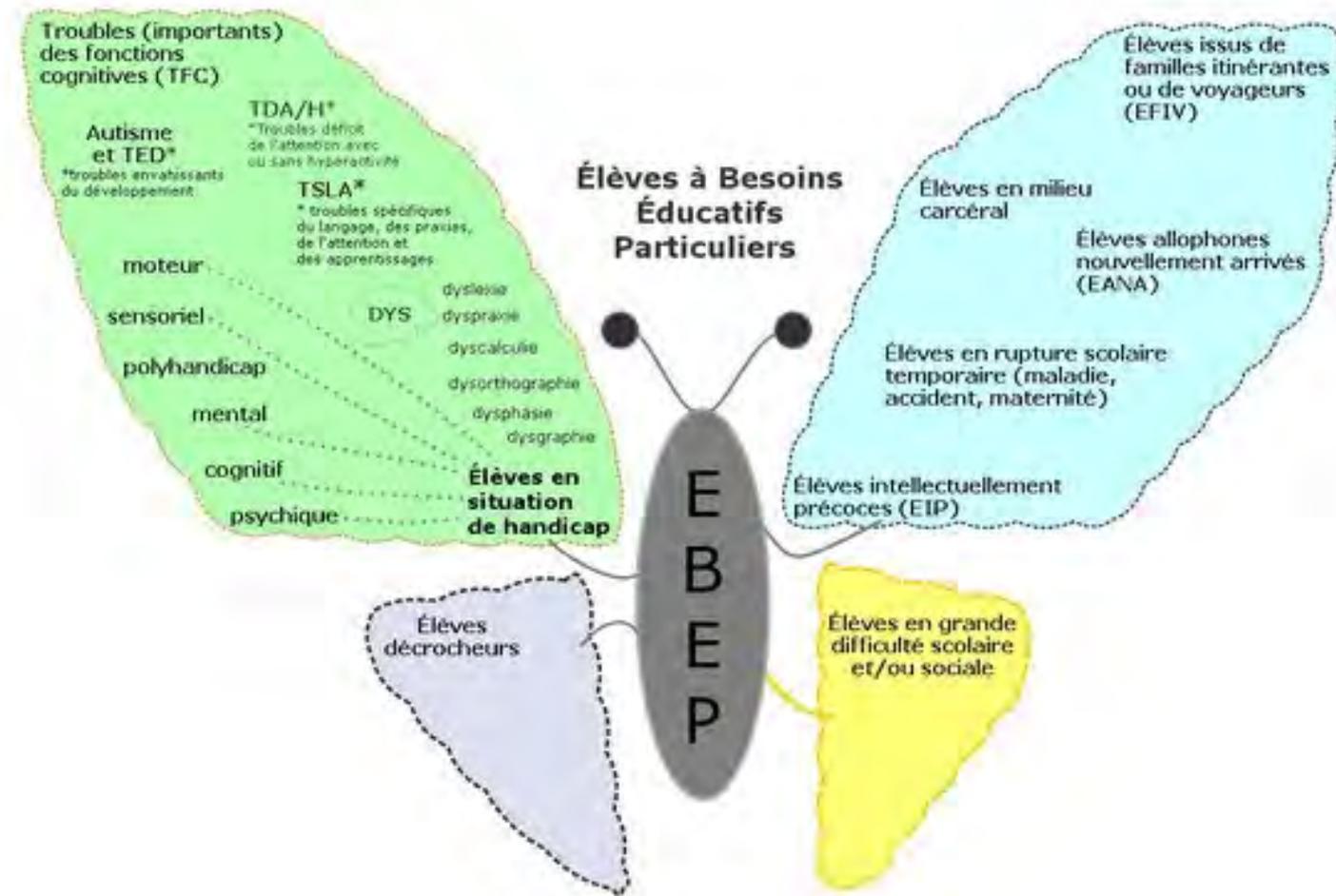
2019

2022

note de rentrée interministérielle



# L'École Inclusive – Accueillir tous les élèves dans leur diversité



# Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire n° 2004-026 du 10-2-2004

## CAPA-SH

Certificat d'aptitude professionnelle  
pour les aides spécialisées, les  
enseignements adaptés et la  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

*Décret et arrêtés du 5-1-2004*

## 2 CA-SH

Certificat complémentaire pour les  
enseignements adaptés et la  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

*Décret et arrêtés du 5-1-2004*

Rentrée 2017  
CAPPEI

- Décret de création : n° 2017-169 du 10 février 2017
- Arrêté relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive :  
10 février 2017
- Arrêté relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie :  
10 février 2017
- Circulaire : n° 2017-026 du 14 février 2017

- Il s'adresse aux enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré de l'enseignement public, titulaires ou contractuels
- employés en CDI, maîtres agréés et maître délégués en CDI dans les établissements d'enseignement
- privés sous contrat,
  
- exerçant dans:
  - Les écoles
  - Les établissements scolaires
  - Les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.
  
- affectés sur un poste spécialisé ou spécifique en priorité: RASED, Ulis, SEPGA, EREA, Unité d'enseignement, milieu pénitentiaire ou CEF

- **Une certification unique**
- Des modules accessibles en formation continue :
  - Pour approfondir ses connaissances
  - Pour se former à l'accueil d'un nouveau public
  - Pour se préparer à des nouvelles fonctions
- Tout module donne lieu à une attestation de suivi de formation
- Il n'est plus nécessaire de repasser une certification pour envisager une mobilité professionnelle.

- Des dispositions récentes:

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020

Circulaire du 12/02/2021.

- Accès par VAE

- Validation automatique pour les enseignants du second degré titulaires d'un 2 CASH

- Moyenne de 10/20 sur les 3 épreuves

- Inversion des durées pour l'épreuve 3

# La formation préparatoire à la certification

- La formation préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) est organisée à l'intention des enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par un contrat à durée indéterminée, exerçant sur un poste support de formation dans une école, un établissement scolaire ou un établissement ou service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, ou dans un établissement relevant du ministère de la justice.
- Les candidats en formation sont accompagnés jusqu'à la présentation des épreuves de certification par un Tuteur.

**a. Tronc commun**

non fractionnable,  
144 heures  
6 modules  
obligatoires

**b. Deux modules  
d'approfondissement**

104 heures

chaque module non  
fractionnable

**c. Un module de  
professionnalisation  
dans l'emploi**

52 heures, non  
fractionnable

Les blocs a, b et c, organisés sur une année scolaire, constituent la formation préparant aux épreuves du CAPPEI.

A partir du troisième trimestre de l'année scolaire et avant la fin de l'année civile : **passation du CAPPEI**

MIN : 100h maximum sur 5 ans

- TRONC COMMUN:

- Enjeux éthiques et sociétaux
- Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
- Personne-ressource

*Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire.*

## DEUX MODULES D APPROFONDISSEMENT:

- Grande difficulté scolaire, module 1
- Grande difficulté scolaire, module 2
- Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
- Troubles psychiques
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles de la fonction auditive, modules 1 et 2
- Troubles de la fonction visuelle, modules 1 et 2
- Troubles du spectre autistique, modules 1 et 2
- Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes, modules 1 et 2

*Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire.*

## UN MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI:

*Objectif: Préparation à l'exercice de nouvelles fonctions pour les enseignants Spécialisés.*

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED-aide à dominante pédagogique / aide à dominante relationnelle
- Coordonner une Ulis
- Enseigner en U.E. (établissements et services médico-sociaux)
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou en CEF

*Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire.*

*Le module « Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA » est accessible après deux années exercées sur un (autre) poste spécialisé.*

# Une formation qui commence bientôt

- Janvier - février : Réunion d'information et ouverture de la campagne d'appel à candidature (dès jeudi 5 janvier)
- Mars - Avril – Mai : Examen des dossiers – Entretiens des candidats – Communication des décisions de départs en formation - Procédure de mobilité sur support de poste spécifique si besoin
- Juin : Une semaine pour préparer l'entrée en formation à la rentrée suivante
- Septembre – Mai : formation les lundis et mardis



Milieu carcéral

SEGPA - EREA

RASED

ULIS - UE

# CAPPEI

Exemples de  
parcours de  
formation

400H

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE CAPPEI

144H

## TRONG COMMUN (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés)

Enjeux éthiques et sociaux 18h

Cadre législatif et réglementaire 18h

Connaissance des partenaires 18h

Relations avec les familles 18h

BEP et réponses pédagogiques 48h

Pensée ressource 24h



2 modules d'approfondissement

104H  
52+52

Grande difficulté scolaire 1  
Grande difficulté scolaire 2  
Gde difficulté de compréhension attendues de l'école

Troubles psychiques

Troubles spécifiques langage et apprentissages

Troubles des fonctions cognitives

Troubles auditifs 1

Troubles visuels 1

Troubles du spectre autistique 1

Troubles moteurs 2

Troubles auditifs 2

Troubles visuels 2

Troubles du spectre autistique 2

Troubles moteurs 2



1 module de professionnalisation dans l'emploi

52H

52h

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé

Enseigner en SEGPA ou EREA

Travailler en RASED  
- aide à dominante pédagogique  
- aide à dominante relationnelle

Coordonner une ULIS

Enseigner en UE

Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDEEA

CERTIFICATION (MAXI 3 H)

100H



Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.

Module accessible en 2<sup>ème</sup> spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

## Parcours ULIS et UE

400H

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE CAPPEI

144H

## TRONC COMMUN (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés)

Enjeux éthiques et sociaux 18h	Cadre législatif et réglementaire 18h	Connaissance des partenaires 18h	Relations avec les familles 18h	BEP et réponses pédagogiques 48h	Personne ressource 24h
--------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------

## + 2 modules d'approfondissement

104H  
52+52

Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 2	Gde difficulté de compréhension attendues de l'école	Troubles psychiques	Troubles spécifiques langage et apprentissages	Troubles des fonctions cognitives	Troubles auditifs 1	Troubles visuels 1	Troubles du spectre autistique 1	Troubles moteurs 1
Troubles auditifs 2	Troubles visuels 2	Troubles du spectre autistique 2	Troubles moteurs 2						

## + 1 module de professionnalisation dans l'emploi

52H  
52H

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé	<b>Enseigner en SEGPA ou EREA</b>	Travailler en RASED - aide à dominante pédagogique - aide à dominante relationnelle	Coordonner une ULIS	Enseigner en UE	Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA
--	-----------------------------------	---	---------------------	-----------------	---

CERTIFICATION (MAXI 3 H)

100H

+ **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.**

**Parcours EGPA**

Module accessible en 2<sup>ème</sup> spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé

400H

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE CAPPEI

144H

## TRONC COMMUN (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés)

Enjeux éthiques et sociaux 18h	Cadre législatif et réglementaire 18h	Connaissance des partenaires 18h	Relations avec les familles 18h	BEP et réponses pédagogiques 48h	Personne ressource 24h
--------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	------------------------

## + 2 modules d'approfondissement

104H  
52+52

Grande difficulté scolaire 1	Grande difficulté scolaire 2	Gde difficulté de compréhension attentes de l'école	Troubles psychiques	Troubles spécifiques langage et apprentissages	Troubles des fonctions cognitives	Troubles auditifs 1	Troubles visuels 1	Troubles du spectre autistique 1	Troubles mineurs 2
						Troubles auditifs 2	Troubles visuels 2	Troubles du spectre autistique 2	Troubles mineurs 2

# Parcours RASED

## + 1 module professionnalisation dans l'emploi

52H  
52H

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé	Enseigner en SEGPA ou EREA	<b>Travailler en RASED</b> - aide à dominante pédagogique - aide à dominante relationnelle	Coordonner une ULIS	Enseigner en UE	Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA
--	----------------------------	--	---------------------	-----------------	---

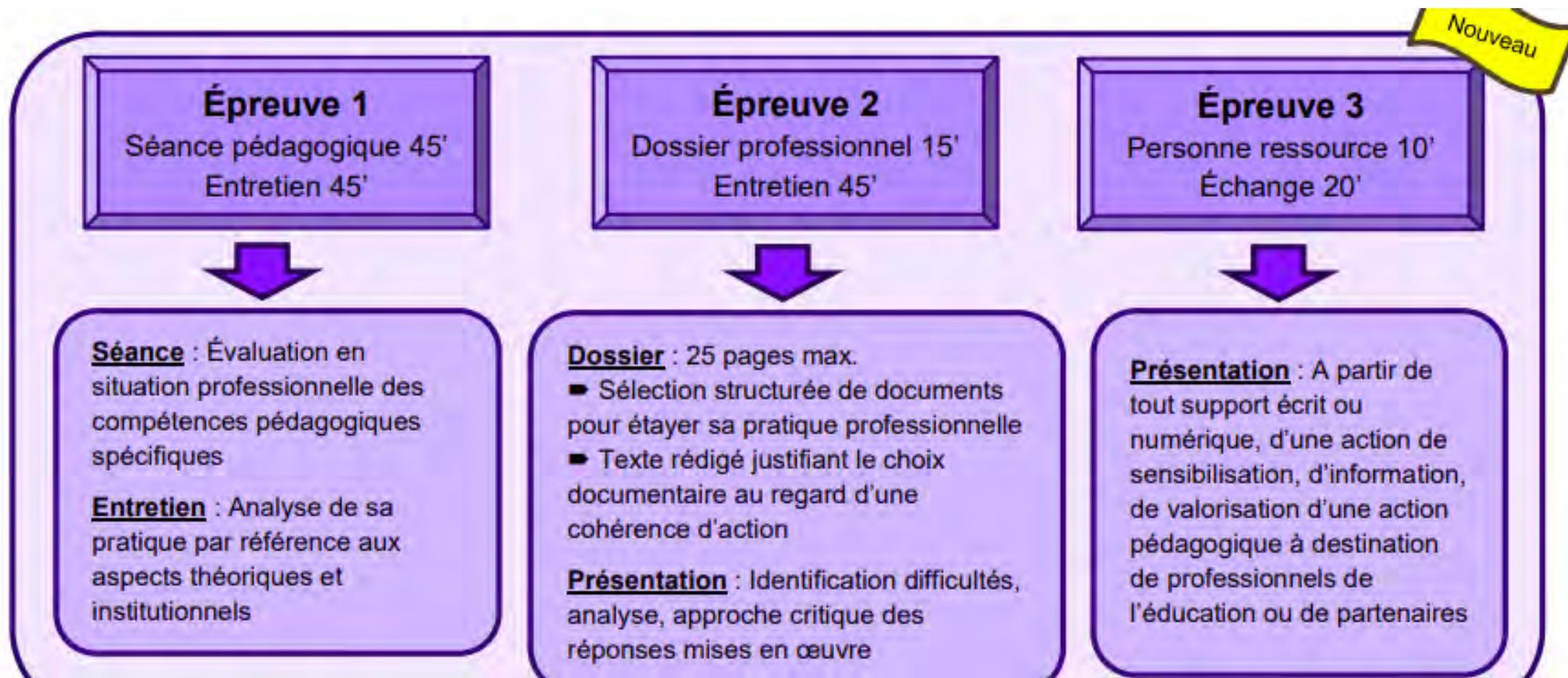
CERTIFICATION (MAXI 3 H)

100H

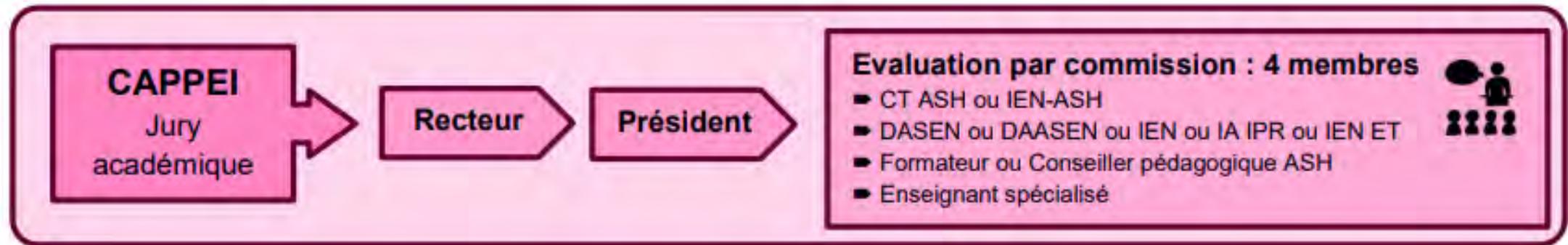
+ **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale.**

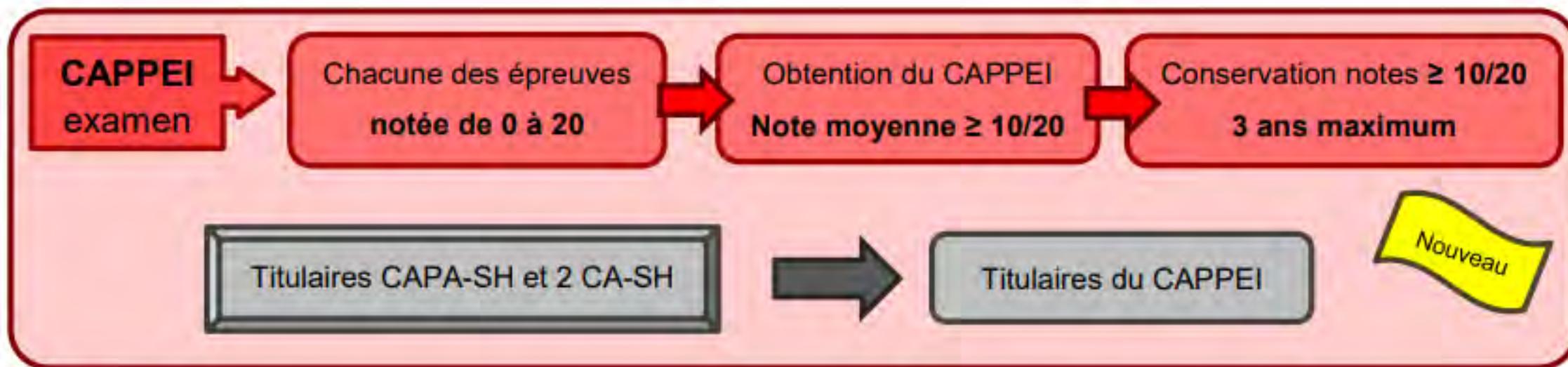
Module accessible en 2<sup>nd</sup> spécialisation, soit après une expérience de 3 ans minimum dans un autre emploi spécialisé.

# La certification



# Composition du jury CAPPEI



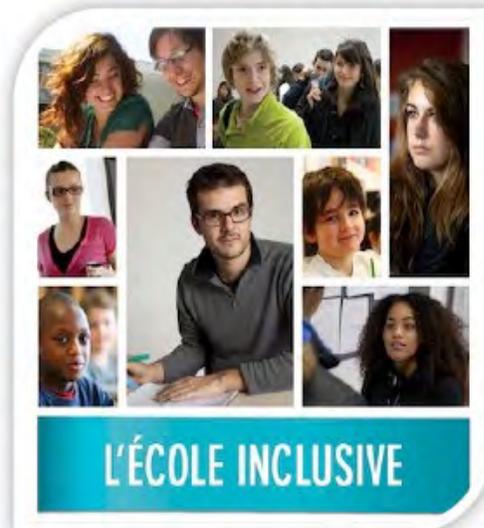


En guise de conclusion...

Une année chargée mais accompagnée, à la hauteur des enjeux de l'école inclusive et des besoins des élèves.

Des questions?

Répondre  
aux besoins particuliers  
des élèves :  
*un engagement de tous*



# VOS CONTACTS

- Pour les questions relatives à la candidature, au départ en formation, à l'articulation formation – activité professionnelle

Mme Padier-Savouroux Anne, conseillère technique auprès du Recteur

[anne.padier1@ac-nancy-metz.fr](mailto:anne.padier1@ac-nancy-metz.fr)

L'équipe de l'école inclusive dans votre département

Contacts à retrouver sur le site dédié à l'école inclusive :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/handiscol-ash/>

[http://www4.ac-nancy-metz.fr/circos\\_meuse/ien-ash/spip.php?article1](http://www4.ac-nancy-metz.fr/circos_meuse/ien-ash/spip.php?article1)

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57ash/spip.php?article199>

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dsden-88-circos/ien-ash-88/>

- Pour le contenu de la formation, sa mise en oeuvre

[aurelie.serre@univ-lorraine.fr](mailto:aurelie.serre@univ-lorraine.fr)